LE e JOURNAL D'HÉPATO-GASTRO-ENTÉROLOGIE
ejournalhge.fr
e-Journal du Synmad

QUI SEME LE VENT

Dr Jean- Paul JACQUES
Avril 2015

Le SYNMAD vous a informés au cours des dernières semaines des manœuvres répétées de l'Hépatologie institutionnelle et dogmatique qui vit sur dossiers, conduite par l'AFEF, pour étouffer l'Hépatologie de terrain qui voit des malades.

Je veux parler ici de nous, mes chers amis hépato-gastroentérologues libéraux de terrain, mais aussi de nos confrères hépato-gastroentérologues des hôpitaux généraux, méprisés comme nous. Un seul objectif : nous interdire toute prescription « autonome » d'antiviraux dits à action directe. Un seul moyen : nous imposer une RCP !!

Malgré tous nos efforts de dialogue d'octobre à décembre 2014, c'est dans un sursaut d'orgueil effréné, comme seules savent en avoir les espèces en train de lutter pour leur survie, que les caciques de l'AFEF devaient maintenir leur position sectaire et garder par devers eux un outil administratif comme seule possibilité de reconnaissance. Quand vous avez besoin d'institutionnaliser par la loi votre rôle, c'est qu'il est fragile ! Les positions évidentes n'ont jamais besoin d'être affirmées. C'est pourquoi le SYNMAD a porté un recours devant le Conseil d'État.

Pourtant, même déçus, même furieux, nous étions en droit de nous demander pourquoi une poignée d'irresponsables voulaient tenir une position aussi factice. Deux raisons en fait :

1. imposer leur survie, puisqu'une fois les hépatites C guéries (ce que vous verrez bientôt), les services d'hépatologie ressembleront aux sanatoriums des années 70 : lépreux et désaffectés.
2. l'argent !! **ET OUI,** non contents de négocier contre les libéraux un contrôle sur toutes les prescriptions, ces chers Rastignac de l'AFEF ont négocié un forfait annuel de fonctionnement des « pôles » pour ces RCP. Combien ??? **100 000 euros par pôle et par an !!!!** Plus de 2 millions et demi d'euros par an en France !!! Les mêmes qui accusent les libéraux d'être de veules soudards, ne travaillant que pour l'argent, se créent des rentes perpétuelles avec le soutien d'une ministre aveuglée par le " tout public" et dogmatique.

Mais cela ne suffit pas, cerise sur le gâteau, l'AFEF dédaigne l'ensemble de l'hépato-gastroentérologie française en refusant toute participation à une formation en ligne (e-learning) qui regroupe toutes nos sociétés par le biais du CNP-HGE. L'AFEF veut son e-learning à part, au cas où les ignares que nous sommes viendraient lui polluer son site par notre incompétence. A moins qu'elle ait des choses à cacher ?? Des revenus occultes pour écrire des questions ?? Il est bien sûr impossible d'orienter les réponses selon les désirs de l'Industrie ? Non, on m'a souvent répété que cela n'existait pas, n'est ce pas ??

Pourtant, ne perdez pas espoir, les hépatologues libéraux vous réconforteront en vous montrant que nous savons soigner les hépatites C, nous le faisons depuis…. 25 ans déjà. Qui plus est, nous savons utiliser même les antiviraux à action directe, sans RCP. **Ce 5 Mai,** au cours de **l'Hépatoweb** en vous parlant du congrès de l'EASL, les hépato-gastroentérologues libéraux vous montreront ce qu'ils font tous les jours et comment continuer. Ils vous présenteront également un poster 100% libéral de suivi de patients traités par les nouveaux antiviraux, de façon efficace et respectueuse des recommandations. En revanche, n'allez plus au congrès de l'AFEF, suspendez momentanément votre adhésion à une société savante qui vous méprise, ne participez pas à leurs études.

Restez libres !!

Dr Jean-Paul JACQUES
Avril 2015

« Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs »

Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER
Directeur de publication : Jean-Fabien REY
Editions DUREY
706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE
Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18
E-mail : newsletter@ejournal-hge.fr

Pour recevoir correctement notre newsletter, il est conseillé d'ajouter notre email dans vos expéditeurs autorisés et/ou dans votre carnet d'adresses. **Consultez l'aide en ligne.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur simple demande à Regifax. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, **suivez ce lien.**